

# de l' AISNE

N°31 de SEPTEMBRE 2007

**L'enseignant**  
Revue trimestrielle  
Directeur de publication :  
Jean-Pierre LANÇON  
CPPAP n° 0 607 S 06065  
Imprimé par nos soins  
I.S.S.N. 0 125 4569  
Déposé le  
06/09/2007

Section départementale de l'Aisne  
1 rue Fernand Thuillart  
02000 LAON CEDEX  
Tel : 03.23.23.39.24  
Fax : 03.23.23.15.43  
Mél. : 02@se-unsa.org

Dispensé de timbrage

# P

**P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE** 

## EDITORIAL

C'est avec beaucoup de plaisir que je reprends la fonction de Secrétaire Générale de la section de l'Aisne laissée vacante par Jean-Pierre Lançon, notre tout jeune retraité. Beaucoup de plaisir, mais aussi un brin d'appréhension : il n'est pas facile de succéder à un personnage comme Jean-Pierre ! Son charisme, sa faconde, son sens politique et sa connaissance du terrain seront difficiles à égaler. Aussi n'essaierai-je pas de l'imiter ! J'espère bien faire valoir d'autres qualités et finir par imposer ma propre personnalité...

PEGC lettres-espagnol au Collège de Vermand, je suis également membre de la Mission Académique TICE (MATICE), chargée d'assister les collègues pour l'utilisation des Nouvelles Technologies et la validation du B2i dans les collèges.

C'est donc d'une Secrétaire Générale issue du second degré dont vous allez hériter...

Néanmoins, si j'ai l'intention, avec Thierry Graf (secrétaire second degré), de développer les actions vers ce secteur, il n'est pas question pour moi de négliger le premier degré ! J'ai d'ailleurs commencé à apprendre beaucoup de choses concernant le métier d'Instituteur ou de Professeur des

Ecoles. Grâce à la patience et à la pédagogie de Nathalie Hanquart, notre secrétaire Ecole, de Jérôme Vassaux, secrétaire Jeunes Enseignants, sans oublier tous les collègues du Conseil Syndical, je prends connaissance de tous les dossiers.

Syndiquée depuis 1978 au SNI-PEGC, je n'étais pas, jusqu'il y a peu, une militante. En revanche, j'étais une adhérente active au sens où je me suis toujours associée aux actions du syndicat.

J'ai toujours apprécié sa philosophie réformiste (« S'opposer ET proposer »). Je me tenais toujours informée en lisant attentivement la presse syndicale tout en me disant qu'un jour, lorsque mes enfants seraient grands...

Ce moment est arrivé : je peux désormais m'impliquer à fond car je ne peux pas faire les choses à moitié ! Vous pouvez donc être assurés de mon entier dévouement. Je vais faire en sorte d'œuvrer de mon mieux à la défense de nos valeurs, surtout en ces temps où le Service Public est de plus en plus menacé.

**La rentrée s'annonce chaude** : pouvoir d'achat en baisse, postes supprimés, assouplissement de la carte scolaire, « rationalisation » des moyens (?), service minimum...

### NOUS AVONS DU PAIN SUR LA PLANCHE !

**Aussi, je vous invite à ne pas vous résigner ! Agissons ! Tous ! Dans l'unité et le respect de la laïcité, pour la défense de notre Métier et d'un Service Public juste et équitable, qui ne laisse personne sur le bord du chemin.**

**LE SYNDICAT NE VIT QUE PAR VOTRE PARTICIPATION.**

**ADHÉREZ ET FAITES ADHÉRER AU SE-UNSA !**



Corinne  
VIBES

## SOMMAIRE

- |   |            |                                  |
|---|------------|----------------------------------|
|  | <b>1</b>   | Editorial                        |
|  | <b>2</b>   | Bureau                           |
|  | <b>3</b>   | Vos représentants                |
|  | <b>4-5</b> | Revendicatif                     |
|  | <b>6-7</b> | Les associations complémentaires |
|  | <b>8</b>   | Laïcité                          |
|  | <b>9</b>   | Retraites                        |
|  | <b>10</b>  | Société                          |
|  | <b>11</b>  | Le coin des TICE                 |
|  | <b>12</b>  | Billet d'humeur                  |

Bureau Section SE-UNSA Aisne				
Secrétaire Générale	VIBES Corinne	Collège Marcel Pagnol - 02490 VERMAND	03 23 64 18 71 06 09 04 23 67	<a href="mailto:corinne.vibes@ac-amiens.fr">corinne.vibes@ac-amiens.fr</a> <a href="mailto:rcvibes@wanadoo.fr">rcvibes@wanadoo.fr</a>
Secrétaire Ecole	HANQUART Nathalie	Ecole Elémentaire de la Chaussée - 02300 CHAUNY	03 23 39 91 62 06 76 71 19 87	<a href="mailto:nathalie.hanquart@wanadoo.fr">nathalie.hanquart@wanadoo.fr</a>
1er Degré	BASSIGNY Christophe	Ecole du Centre - 02120 GUISE	03 23 97 26 70 06 86 74 19 75	<a href="mailto:clr.bassigny@cegetel.net">clr.bassigny@cegetel.net</a>
	FARLET Corinne	Ecole Maternelle d'Isle - 02100 ST QUENTIN	03 23 67 62 00 06 65 09 63 16	
	BAILLY Murielle	Ecole Elémentaire - 02320 PINON	03 23 80 28 93 06 12 22 21 10	<a href="mailto:mumu.marat@wanadoo.fr">mumu.marat@wanadoo.fr</a>
Secrétaire 2nd Degré	GRAF Thierry	Collège Marcel Pagnol - 02490 VERMAND	03 23 66 56 76 06 87 40 88 61	<a href="mailto:graf.thierry@wanadoo.fr">graf.thierry@wanadoo.fr</a>
2nd Degré	BOULOGNE Michel	Collège Marcel Pagnol - 02490 VERMAND	03 22 86 60 34 06 15 91 12 63	<a href="mailto:michelboulogne@hotmail.fr">michelboulogne@hotmail.fr</a>
	PERRON Stéphane	Collège Marie de Luxembourg - 02800 LA FERRE	03 23 57 21 07	<a href="mailto:perronsteph@yahoo.fr">perronsteph@yahoo.fr</a>
Secrétaire Jeunes Enseignants	VASSAUX Jérôme	Ecole Primaire Joliot Curie - 02430 GAUCHY	03 23 67 36 22 06 99 20 74 33	<a href="mailto:jerome.vassaux@libertysurf.fr">jerome.vassaux@libertysurf.fr</a>
Jeunes Enseignants	POIDEVIN Maryan	Ecole Elémentaire Eugène Corette - 02100 ST QUENTIN	03 23 67 66 96	<a href="mailto:maryan02@wanadoo.fr">maryan02@wanadoo.fr</a>
ASH	VARRIER Dominique	Ecole Elémentaire - 02490 VERMAND	03 23 66 56 26	
	DEVILLIERS Virginie	Collège Jacques Cartier - 02300 CHAUNY	06 63 74 29 25	<a href="mailto:niniedev@yahoo.fr">niniedev@yahoo.fr</a>
SEGPA	CABANES Jean-Louis	SEGPA Collège Hanotaux 02100 ST QUENTIN	03 23 08 94 18 06 20 32 75 32	<a href="mailto:jl.cabanes.wanadoo.fr">jl.cabanes.wanadoo.fr</a>
	GODBILLE Dominique	SEGPA Collège Condorcet 02140 VERVINS	03 23 58 09 48	
VAE - Formation Continue	SAVANTRE Christine	6 rue Robinson 02720 HOMBLIERES	03 23 08 76 40 06 82 32 63 96	<a href="mailto:christine.savantre@se-unsas.org">christine.savantre@se-unsas.org</a>
Retraites	LANÇON Jean-Pierre + Trésorier	10 rue Calixte Souplet 02100 ST QUENTIN	03 23 64 32 67	<a href="mailto:jean-pierre.lancon@laposte.net">jean-pierre.lancon@laposte.net</a>
	MANDRON Françoise + Trésorière Adjointe	122 avenue Joffre 02500 HIRSON	03 23 58 30 53	
	KOSTRZEWA Daniel +Trésorier Adjoint	4 rue de la Fontaine 02160 MOULINS	03 23 25 63 18 06 32 75 98 22	<a href="mailto:KOSTRZEWADaniel@aol.com">KOSTRZEWADaniel@aol.com</a>

## VOS REPRESENTANTS ELUS

### CAPD (PREMIER DEGRE)

#### TITULAIRES

JOINT Marie-Paule Domicile : 03 23 07 97 06  
Ecole : 03 23 61 13 94

BASSIGNY Christophe Domicile : 03 23 97 26 70  
Ecole : 03 23 61 13 94

VANNIER Monique Domicile : 03 23 83 23 20  
Ecole : 03 23 70 92 92

#### SUPPLEANTS

VARRIER Dominique Domicile : 03 23 66 56 26

HANQUART Nathalie Domicile : 13 23 39 91 62  
Ecole : 03 23 39 58 25

BAILLY-MARAT Murielle Portable : 06 12 22 21 10  
Ecole : 03 23 802893

#### 2ème SUPPLEANTE

FARLET Corinne Ecole : 03 23 68 15 58

### CAPA (SECOND DEGRE)

#### CERTIFIES

Titulaire GIRODON Valérie Tél pers : 06 07 22 18 72

Suppléante SAVANTRÉ Christine Tél pers : 06 82 32 63 96

#### PEGC

Titulaires DEMBSKI Christian Tél pers : 03 22 41 10 93

BOULOGNE Michel Tél pers : 06 15 91 12 63

Suppléants CAUVIN Daniel Tél pers : 03 44 73 46 74

ASTARICK Lysiane Tél pers : 03 22 23 52 78

#### CE d'EPS

Titulaires KLEIN Florence Tél pers : 03 22 23 28 52

GRAF Thierry Tél pers : 03 23 66 56 76

Suppléants DRODE Claudy Tél pers : 03 23 39 99 45

TAHON Jean-Louis

#### C.P.E.

Titulaire ROUSSET Denis Tél pers : 04 73 90 44 24

Suppléant DESTRUMELLE Albert Tél pers : 03 23 07 85 20

## VOS REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

### PREMIER DEGRE - RAPPEL :

Une école n'est pas un établissement ni un service. Au plan local, le seul service et chef de service est l'IEN

⇒ Les personnels enseignants des écoles maternelles et élémentaires peuvent bénéficier de deux demi-journées de réunion d'information syndicale sur le temps de travail (RISTT) par année scolaire. à II.B) Art 5 de la note de service 85-043 et Art 1 de l'arrêté du 16 janvier 1985

⇒ Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré exerçant dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré (SEGPA, UPI...), ainsi que les formateurs ou professeurs d'IUFM, sont soumis aux mêmes règles que les collègues du 2<sup>nd</sup> degré. à Art 2 et 3 de l'arrêté du 16 janvier 1985

⇒ La participation aux RISTT n'entraîne aucune perte de salaire à II. b) de la circulaire du 18/11/1982

⇒ La RISTT ne peut pas être annulée par l'IEN (ou l'IA) pour un motif tiré de l'ordre du jour de la réunion à II. B) de la circulaire du 18/11/1982

**Une semaine avant la réunion :** informer l'IEN de sa participation à la réunion. C'est un droit, donc pas de demande d'autorisation d'absence

### SECOND DEGRE - RAPPEL :

⇒ Les personnels enseignants des collèges, lycées et établissements de formation des maîtres peuvent bénéficier d'une réunion d'information syndicale sur le temps de travail (RISTT) d'une heure par mois, dans leur propre établissement. à II.b) Art 5 de la note de service 85-043, Art 2 de l'arrêté du 16 janvier 1985,

⇒ Si la réunion est organisée pendant la dernière heure de service, elle peut se prolonger au-delà de la fin du service à II. B) de la circulaire du 18/11/1982

⇒ Ce nombre de réunions n'est pas limité à 4 par an (décision du Conseil d'Etat n°67166-67175)

⇒ La participation aux RISTT n'entraîne aucune perte de salaire à II. B) de la circulaire du 18/11/1982

**Pour le premier degré, une première réunion se tiendra à CHAUNY, salle Bettine Ternynck, le 6 octobre de 9h à 10h. Pour celle-ci et toutes les autres, des invitations seront envoyées à tous nos syndiqués.**

**Pour le second degré, nous nous tenons à votre disposition pour animer les réunions sur simple demande au syndicat.**

## LA RENTRÉE 2007 DANS LES ÉCOLES

La rentrée 2007 se fait avec la création de 400 emplois.

Les dernières données ministérielles prévoient 5 765 700 élèves dans les écoles publiques soit une augmentation de 21 200 élèves par rapport au constat effectué pour 2006 : un poste pour 53 élèves !

**Encore faut-il que l'engagement gouvernemental soit respecté : l'examen de la loi de règlement pour 2006 montre qu'au lieu des 700 créations d'emplois annoncées, 1815 emplois ont été supprimés... C'est un véritable hold-up sur les postes qui a été opéré !**

### ⇒ La scolarisation des deux ans

Après avoir été stable pendant plus de vingt ans à plus d'un enfant sur trois, chaque rentrée montre une diminution de deux points en moyenne et aujourd'hui, elle concerne moins d'un enfant sur quatre.

On ne couvre plus l'ambition affichée comme un alibi depuis 2002, de favoriser la scolarisation des deux ans en ZEP.

### ⇒ L'enseignement des langues vivantes

Là encore le discours emphatique du Ministre sur la nécessaire précocité de l'enseignement des langues vivantes cache une réalité bien sombre. Le compte n'y est pas par rapport aux enseignants habilités à enseigner cette matière. Pire encore, au lieu de colmater ces insuffisances, on creuse un peu plus le déficit en potentiel de « formateurs » avec la suppression de 300 postes d'intervenants extérieurs en cette rentrée 2007. Il faudrait donc faire plus (enseignement étendu aux élèves de CE1) et mieux (rendre tous les élèves bilingues à la fin du lycée) avec moins de moyens : facile !

**Dans l'Aisne**, aucun poste n'a été créé malgré la hausse des effectifs.

Plus de 200 écoles sur 366 ne scolarisent plus les enfants de 2 ans.

Plus de 100 écoles se retrouvent avec des effectifs par classe au-delà d'une limite acceptable.

Et ne parlons pas du « very important problem » de la mise en œuvre de l'enseignement des langues...



### NOS REVENDICATIONS :

• 24 élèves par classe en maternelle et élémentaire, 20 dans les quartiers défavorisés.

• La formation initiale et continue des enseignants, et surtout des enseignants spécialisés doit être amplifiée.

## RAPPORT DU HCE SUR L'ÉCOLE

**Le rapport aussi sévère que scientifiquement discutable du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) sur le fonctionnement de l'école primaire n'apprend rien de neuf mais place le gouvernement face à ses responsabilités.**

En continuant à sous-doter l'école primaire (les 700 créations d'emplois envisagées ne correspondraient qu'à 1 poste ouvert pour 53 élèves supplémentaires...), on l'enfoncerait un peu plus dans la logique gestionnaire qui l'a condamnée à l'immobilisme depuis plusieurs années. On sait en effet dans quels secteurs les inspecteurs d'académie devront trouver les moyens que le ministère leur refuse : l'école maternelle, la formation continue, le soutien individualisé avec des PPRE impossibles à mettre en œuvre, soit, très exactement, ce que le HCE pointe comme stratégique !

### Un rapport qui manque de rigueur

- Rien de neuf, les rares sources chiffrées reposent sur des statistiques souvent vieilles de 10 ans. Darcos a d'ailleurs déclaré que le contenu du rapport s'appuyait sur "les années antérieures à 2004" et que, "depuis, la loi Fillon a répondu à une partie des difficultés que rencontrait l'école primaire". Voilà qui prêterait à sourire si le sujet n'était pas aussi sérieux !

- Rien qui repose sur des études fiables, beaucoup de constats ou jugements sont d'ailleurs introduits par la formule « il semble » qui n'a rien de scientifique ;

- Un trait d'ironie ou un coup de griffe parfois réveillent le lecteur, notamment au sujet du décret sur les PPRE d'août 2005 qui « tend à créditer d'un effet bénéfique tout redoublement du moment qu'il est assorti d'un PPRE », lesquels se font « sur les seuls moyens de l'école » ;

- Un étrange silence sur l'inadaptation des exercices de l'évaluation CE1 de l'an passé et une ignorance de certaines évolutions récentes, comme le protocole « direction d'école » ou la dégradation des taux d'encadrement.

### Les points d'accord

Nous approuvons ce qui est dit sur :

- le redoublement, « inefficace et contraire à l'égalité des chances » ;

- les cycles, peu mis en place ;

- l'utilité des évaluations ;

- le déficit de formation des enseignants pour exercer en maternelle ;

- le manque d'accompagnement et d'outils ;

- la nécessaire redéfinition des missions des IEN,

- la rupture école-collège et en particulier le trop grand nombre de profs en 6<sup>ème</sup> qui est préjudiciable aux plus fragiles.

### Les points de désaccord

- Nous ne cautionnons pas l'idée selon laquelle une autorité plus grande donnée aux directeurs améliorerait les résultats des élèves. C'est le statut et le fonctionnement de l'école qui doit être revu, plutôt que celui de son directeur.

- Nous dénonçons l'idée de profiter de la présence des intervenants extérieurs pour utiliser les enseignants à d'autres tâches.

## EVALUATIONS, QUOI DE NEUF ?

L'évaluation diagnostique nationale de CE2 est supprimée, celle de 6ème est en sursis, en principe pour une année seulement. Notons en revanche l'arrivée des protocoles nationaux d'évaluation diagnostique en début de CE1 et de CM2 censés aider les maîtres à organiser le soutien des élèves en difficulté en français et en maths. Dans la lettre de mission adressée au Ministre de l'éducation nationale, M. Sarkozy exige « une évaluation systématique de tous les élèves tous les ans afin de repérer immédiatement les élèves en difficulté et de pouvoir les aider ». Feint-il d'ignorer que l'évaluation des connaissances et des compétences des élèves est une partie intégrante du travail quotidien des enseignants ou entend-il ainsi plutôt se doter d'un outil qui lui permettra comme il l'écrit dans la même lettre « **d'évaluer les enseignants sur la base des progrès et des résultats des élèves** » ?

## DARCOS ET LA SÉRIE ES : LE DÉRAPAGE

Après avoir régulièrement dénoncé les options rares (dans lesquelles il inclut l'italien, quatrième langue vivante étrangère..) ou les « options désertées dans certaines sections professionnelles », le voici qui s'attaque cette fois à la série ES, qualifiée dans une interview parue le 23 août dans Paris-Match de « filière sans débouché évident [qui] attire beaucoup d'élèves qui occupent ensuite de grands amphis mais se retrouvent avec des diplômes de droit, psychologie, sociologie... sans toujours un emploi à la clé. » Le SEUNSA tient à rappeler que la série ES scolarise environ un tiers des élèves de la voie générale des lycées. Elle leur propose une formation générale équilibrée et de qualité qui constitue un socle solide pour la poursuite d'études supérieures dans des domaines très variés. Alors que la France connaît un déficit important de diplômés du supérieur et que le nombre de bacheliers généraux stagne, le Ministre devrait promouvoir toutes les séries de la voie générale des lycées plutôt que de s'attaquer à une série qui accueille avec succès de très nombreux lycéens.

## LA RENTRÉE 2007 DANS LE SECOND DEGRÉ

La rentrée 2007 se fait avec la suppression officielle de 2458 emplois au titre de la démographie, mais la création de 456 ETP pour la mise en place d'Unités Pédagogiques d'Intégration.

3058 ETP ont été supprimés au titre de la modification par G. de Robien des décrets de 50 (décharges statutaires). L'abrogation de ce décret n'a pas été accompagnée de la restitution de ces emplois dans le budget, pour la rentrée 2007. Les heures supplémentaires accordées n'ont aucune incidence positive sur les suppressions (de sections, divisions, options) provoquées par les retraits de moyens liés à la carte scolaire.

### Les principales difficultés

#### •Un accroissement sans précédent des heures supplémentaires

Les décharges liées aux décrets de 1950 ont été remplacées par des heures supplémentaires. Viennent s'y ajouter les heures liées à l'accompagnement éducatif (BO du 19 juillet), celles pour le remplacement court, les heures liées aux actions d'établissement, aux PPRE et... toutes celles qui correspondent aux ajustements horaires nécessaires pour les enseignements obligatoires !

La surcharge risque d'être intolérable dans certains établissements.

#### •Une détérioration de l'encadrement éducatif dans les collèges et les lycées

La politique de suppression des emplois jeunes et des MI-SE, que le ministère a choisi de remplacer par des contrats précaires et multiples, conduit à une détérioration de l'encadrement éducatif dans les collèges et les lycées. Un encadrement éducatif stable est pourtant une des clés du traitement de la violence en milieu scolaire.

#### •Une réduction de l'offre et de la qualité de la formation

Sous prétexte de rationalisation de l'offre de formation, on assiste à la suppression d'options ou d'enseignements (en particulier en langues vivantes où la diversité linguistique est sérieusement mise à mal, contrairement aux engagements officiels de la France), à des regroupements d'élèves appartenant à des sections différentes ou des niveaux différents. C'est particulièrement le cas en BTS, dans les lycées professionnels et en langues vivantes.

### L'éducation prioritaire

#### •Les réseaux « ambition réussite »

Malgré l'absence de bilan quantitatif et qualitatif, le dispositif est reconduit quasiment à l'identique (253 collèges au lieu de 249), avec cependant des dotations horaires en baisse par rapport à 2006/2007. On soulignera que dans plusieurs académies (Rouen, La Réunion, par exemple), le recrutement d'enseignants-référents volontaires est difficile. Ce dispositif ne répond pas aux attentes des enseignants qui souhaitent que le travail en équipe soit pris en compte dans le service de tous les enseignants.

L'accompagnement éducatif annoncé dans le BO du 19 juillet est un recyclage de l'existant, les collèges de l'éducation prioritaire étant très largement partie prenante de Plans Educatifs Locaux ou de Dispositifs de Réussite Educative.

#### •Les lycées « ambition réussite »

La liste des 25 lycées labellisés est parue au BO du 19 juillet. Cette liste confirme le changement d'approche de l'éducation prioritaire : on s'éloigne de plus en plus d'une logique de territoire pour se centrer sur l'établissement. C'est ainsi que l'académie de Lille qui compte pourtant 28 collèges « ambition réussite » n'a aucun lycée labellisé. Où se situe la continuité de la politique de promotion de l'égalité des chances dans une telle configuration ?

## LES ASSOCIATIONS COMPLEMENTAIRES



La solidarité en action

### POUR EN SAVOIR +

#### CONTACTER :

Gilbert RICHARD (Président de l'ADPEP02) au CDDP- avenue de la République - 02000 LAON

Tél : 06 33 15 90 30

ou le comité de circonscription au secrétariat de l'IEN

E-mail : [adpep02@aol.com](mailto:adpep02@aol.com)

Ou

CONSULTER le site des PEP :

### OEUVRE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Leurs Actions: (réservées aux élèves des écoles adhérentes)

**AIDER** au départ en classe de découverte ou en voyage d'échange européen

**SOUTENIR** une famille en difficulté (décès, catastrophe...)

**PARTICIPER** au départ en vacances d'enfants de votre école.

**SAPAD** : Service d'Aide Pédagogique à Domicile destiné aux enfants malades devant subir une longue absence. A compter de septembre 2005, les dossiers sont traités par le bureau de l'Adpep02. Une convention a été passée avec la M.A.E. de l'Aisne et une autre avec la MAIF (dans le cadre des conven-

#### Sensibilisez vos élèves et manifestez votre solidarité !

Cotisations Premier degré : 0.70 €/élève

Cotisations Second degré : 78,00 € Lycée ou collège de 400 élèves

95,00 € Lycée ou collège de 400 à 600 élèves

125,00 € Lycée ou collège de plus de 600 élèves

Enseignants : 5.50 €

Les enseignants cotisants recevront du Comité PEP, une carte d'attestation professionnelle.



### LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

La Jeunesse au plein air est une confédération d'organisations qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes convictions

Mouvement d'éducation populaire, elle agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de

#### La jeunesse au plein air s'est donné pour missions de :

- rendre effectif le droit aux vacances et aux loisirs des enfants et des jeunes, y compris ceux qui se trouvent en situation de handicap ;
- développer et promouvoir la qualité éducative des centres de vacances, des centres de loisirs, des classes de découverte et des autres pratiques de loisirs collectifs ;
- éduquer à la solidarité et à la citoyenneté ;
- impulser et valoriser les recherches sur les temps de vie de l'enfant ;
- assurer une expertise sur les politiques éducatives, de leur conception à leur mise en œuvre.

1 rue Fernand Thuillart -  
02000 Laon

Tél. : 03 23 23 47 92

Contact : Jean-Luc Dubois-

Délégué national de La JPA en

région - [jl.dubois@jpa.asso.fr](mailto:jl.dubois@jpa.asso.fr)

SITE INTERNET :

Faire un don : Votre don à cette action de solidarité vous donne droit à une déduction d'impôt égale à 66% du montant de ce don (dans la limite des 20% du revenu net imposable).

### LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES

la ligue de  
l'enseignement  
Fédération de l'Aisne

Adresse : 79, rue Jacquin  
02200 Belleu

Téléphone : 03.23.27.11.70

Mail : [fol02@hotmail.com](mailto:fol02@hotmail.com)

Site : [www.laligue-aisne.org](http://www.laligue-aisne.org)

Président :

Emmanuel MOUSSET

#### SES VALEURS ET SES MISSIONS :

1/ Etre acteur de l'école de la maternelle à l'université, avec un effort accru en direction des collèges, des lycées et de l'IUFM.

Redevenir un partenaire de la formation initiale et continue des enseignants, directement par des interventions en IUFM et indirectement par des interventions lors de l'élaboration des projets avec les enseignants (classes de découverte, classes culturelles, interventions d'animateurs spécialisés, ...).

2/ Agir en priorité avec et pour les personnes et leurs familles qui souffrent des conséquences de la précarité.

Intervenir dans le champ des formations qualifiantes avec l'URFOL en développant un Centre de formation

et de séjours à BEAUREGARD .

Continuer à assurer les missions de l'APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée).

Par son action d'employeur, favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté (chômeur longue durée, handicapés, ...)

3/ Agir avec les habitants sur leurs lieux de vie

Devenir un interlocuteur des collectivités locales pour l'élaboration de leurs projets notamment les CEL, les contrats de villes et d'assurer la concertation avec les associations entre autre, l'USEP et l'UFOLEP.

Poursuivre les actions de formation en milieu rural notamment dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme. Développer des animations ou faciliter l'essor d'actions associatives.

La FOL de l'Aisne organisera son traditionnel Banquet républicain le samedi 13 octobre 2007, à 19h00, à Saint-Quentin. Au programme: récital Georges Brassens et soirée dansante. Entrée: 25 euros TTC. Réservations auprès de la FOL.

## LES ASSOCIATIONS COMPLEMENTAIRES

### LES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE



Les délégués sont désignés par l'Inspecteur d'Académie, pour 4 ans, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation nationale.

La surveillance des bâtiments scolaires constitue l'aspect le plus évident, mais non le seul de la mission du D.D.E.N. Il peut être consulté sur :

- La convenance des projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux,
- L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe.

Sa fonction s'étend en outre aux centres de loisirs, transports, restaurants scolaires, bibliothèques et centres de documentation, caisses des écoles, en un mot

à tout l'environnement éducatif. Il facilite les relations de l'enseignant avec la municipalité et les partenaires du système éducatif. Il s'intéresse à l'évolution des effectifs afin que l'école dispose des moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement. Il suit l'implantation des regroupements pédagogiques intercommunaux, la scolarisation des moins de trois ans, les transports scolaires, la création éventuelle de réseaux d'écoles.

D'une manière générale, outre les fonctions de surveillance des bâtiments scolaires et de liaison entre l'école et la municipalité, les usagers et l'administration, le délégué contribue à l'animation, voire

à la création, s'il y a lieu, d'œuvres ou équipements complémentaires de l'école : amicales laïques, centres aérés et centres des loisirs, colonies de vacances, caisses des écoles publiques.

**Le délégué est membre de droit du Conseil d'École.** A ce titre, il doit être convoqué à chacune des réunions par le Directeur.

Il défend les intérêts de l'École publique en ayant pour but de travailler pour le mieux-être des enfants, au sein d'une école toujours plus accueillante et efficace.

Président Dptal : Christian DEPARNAY  
6 Rempart St Rémy - 02000 LAON  
tel : 03 23 23 37 37  
mail : cdeparnay@hotmail.com

### LE COMITE NATIONAL D'ACTION LAÏQUE

Le Comité national d'action laïque (CNAL) a vu le jour en 1953.

**La défense et la promotion de l'École publique et de la laïcité sont la raison d'être du CNAL.**

Le CNAL est composé, depuis son origine, de **cinq organisations** :

- La Fédération nationale des Délégués départementaux de l'éducation nationale

(DDEN), présidente : Christiane MOUSSON

- La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), président : Faride HAMANA

- **La Ligue de l'Enseignement**, président Jean-Michel DUCOMTE

- Le **SE-UNSA** (à l'époque, SNI), secrétaire général : Luc BERILLE

- **L'UNSA-Education** (à l'époque, FEN), secrétaire

général : Patrick GONTHIER.

#### Les CDAL

Les Comités départementaux d'action laïque (CDAL) fonctionnent sur les mêmes règles que le CNAL : composition, présidence tournante, prise de décisions à l'unanimité.

Les CDAL relaient les appels nationaux du CNAL .



Grâce à la détermination du **SE-UNSA** et du **CNAL**, le Conseil d'Etat a annulé la circulaire du 2 décembre 2005 relative au financement par les mairies des élèves "extérieurs" fréquentant des écoles privées sous contrat d'association. **MAIS... (voir page suivante !)**

### L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE

C'est l'organisme national - créé en 1928 - qui fédère la vie et l'action pédagogique d'environ **55 000 coopératives scolaires et foyers coopératifs**.

Plus de quatre millions d'enfants ou adolescents, de la maternelle au post-bac, rencontrent la coopération grâce à l'OCCE.

Cependant le réseau de solidarité pédagogique ainsi

constitué reste encore trop mal connu du public. Certes, leur façon de voir «les choses de la classe» et (davantage encore) leur souci constant de passer à l'acte pédagogique en classe ont marqué, en partie, l'évolution récente du système scolaire français. Mais, au-delà des pratiques très variées, au-delà de la relation Maître /Classe chaque fois différente, l'OCCE

affirme un certain nombre de préoccupations et de tentatives de réponses formulées dans ce qu'il convient d'appeler un système de valeurs. Pour eux, depuis très longtemps, **l'enfant est au centre du projet et le citoyen à venir est l'objet d'une construction.**



OCCE de l'AISNE  
40 rue Pasteur  
02700 QUESSY  
tel : 03 23 57 97 69

## 150 MILLIONS D'EUROS POUR L'ÉCOLE PRIVÉE... ...PRIS DANS LA POCHE DES CONTRIBUABLES LOCAUX.

**Nous avons appris par le journal « La Croix » (!) que le gouvernement avait rédigé, cet été, une nouvelle circulaire d'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004**

En publiant une nouvelle circulaire d'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004, le gouvernement fait le choix du privé contre l'enseignement public. Cet article, très contesté, oblige les maires à financer la scolarisation des élèves de leur commune dans des établissements privés situés dans une autre commune.

Alors qu'une première circulaire avait été annulée par le Conseil d'Etat en juin dernier suite au recours du CNAL (Comité National d'Action Laïque), le gouvernement n'a eu d'autres priorités que d'en rédiger une nouvelle pendant l'été.

Le SE-UNSA constate que l'enseignement privé bénéficie déjà d'un traitement de faveur au détriment de l'école publique. En effet, alors que les effectifs du privé stagnent depuis plusieurs années aux alentours de 16,50 %, il reçoit 20 % des emplois publics d'enseignement.

Cette sur-dotation budgétaire de 25 % (l'équivalent d'un enseignant de plus dans chaque école de quatre classes) ne suffisait visiblement pas pour le gouvernement. Grâce à cette circulaire, l'enseignement privé va pouvoir bénéficier, en plus, de plus de 150 millions d'euros provenant des contribuables locaux qui seraient tous contraints de financer, les choix personnels de quelques-uns.

Ce nouveau cadeau du gouvernement au privé, alors que les restrictions budgétaires touchent durement l'Ecole Publique, est inadmissible pour le SE-UNSA.

Il réaffirme sa demande d'abrogation de l'article 89, et soutiendra les maires et les contribuables dans leur résistance à l'application de ce texte.

**Le SE-UNSA étudiera avec les autres organisations membres du CNAL tous les recours juridiques possibles contre cette nouvelle circulaire.**

Paris, le 29 Août 2007

Luc BERILLE

Secrétaire Général du SE-UNSA

## LA PART BELLE FAITE AU PRIVE

### Les Moyens

L'enseignement privé est très largement avantagé par le soi-disant « principe de parité » mis en avant par les gouvernements successifs. 20% des moyens lui sont réservés alors qu'il ne scolarise que 17% des élèves environ... ce qui revient à ne donner que **80% des moyens à l'enseignement public qui scolarise 83% des élèves**. L'écart se cumule d'année en année. Pour le premier degré, le prin-

cipe revient à accorder, pour 2007, 100 créations sur 500 alors que le privé n'y représente que 13,5% des élèves. Il reçoit ainsi 32 postes de plus que ce qu'il pèse... Ces 32 postes font défaut au secteur public.

Dans le second degré, les populations scolarisées ne sont pas les mêmes. Ainsi seuls 3,7% des élèves de SEGPA et 6,1% de ceux qui relèvent de dispositifs spécifiques sont scolarisés dans l'enseignement privé. Ces structures nécessi-

tent davantage de moyens.

Pourtant, l'enseignement public n'en reçoit que 80%...

L'enseignement privé reçoit proportionnellement 20% des moyens nouveaux qui sont consacrés à des actions spécifiques. C'est le cas, pour les établissements classés ambition réussite. Là encore le déséquilibre se fait très largement à son avantage.

### La loi de règlement du budget 2006

**A l'inverse de l'enseignement public, toutes les prévisions d'emploi ont été largement majorées.**

On peut y découvrir que le coût moyen d'un enseignant est 10% supérieur dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public. Là encore, le « principe de parité » apporte la solution. **20% des promotions sont accordées dans le privé et permettent des carrières plus rapides pour les enseignants concernés.**

### La prétendue évolution des effectifs

Ecoles	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Public	5 650 800	5 645 600	5 656 200	5 688 100	5 726 418	5 744 496	5 765 600
Privé	884 900	884 300	895 500	897 000	898 180	899 612	903 400
Total	6 535 700	6 529 900	6 551 700	6 585 100	6 624 598	6 644 108	6 669 000
Part du privé	13,54%	13,54%	13,67%	13,62%	13,56%	13,54%	13,55%

**L'enseignement privé affirme connaître des afflux importants d'élèves à chaque rentrée et revendique des moyens supplémentaires. Les chiffres sont têtus et montrent, au contraire, une grande stabilité !**



## RETRAITES

### La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique à la rencontre des retraité(es) du syndicat des Enseignants

Les 6 sous-sections de la FGR-FP tiendront leur Assemblée Générale annuelle :

- Sous-section de Soissons : 9 octobre 2007 à 10 h, salle de la Mutualité à Soissons
- Sous-section de Laon : 6 novembre 2007 à 9h30, Logis abbatial du Centre Hospitalier de Laon
- Sous-section de Saint-Quentin : 21 novembre 2007 à 10h, Centre Matisse à Saint-Quentin
- Sous-section de Chauny : 13 mars 2008 à 10h, restaurant Le Paon à Fargniers
- Sous-section de Château-Thierry : 27 mars 2008 à 10h, Maison des Associations à Château-Thierry
- Sous-section de Hirson : 1er avril 2008 à 10h, centre Richepin, Impasse du Château à Hirson

Les retraité(es) du SE sont cordialement invité(es) à participer à ces Assemblées Générales

Le secrétaire Départemental de la FGR-FP  
Henri GENIN

### BIENVENUE AUX NOUVEAUX RETRAITÉS

Voici donc venue, pour vous, l'heure de la retraite, dernière étape d'une carrière remplie, début d'une nouvelle vie de liberté.

Le Secrétaire Départemental et les membres du Conseil Syndical vous adressent leurs vœux les plus sincères pour que cette retraite vous soit, en tout point favorable.

On ne peut pas avoir participé à une bonne trentaine de rentrées scolaires sans éprouver, en ce premier jour de retraite, quelques regrets vite compensés par les perspectives ouvertes par ce temps libéré.

**Mais il est essentiel de ne pas perdre le contact, de ne pas rester isolés.**

Comme pour les Actifs, vous continuerez à recevoir la presse syndicale départementale et nationale, ce qui vous permettra de rester en contact avec le fonctionnement de l'Éducation nationale, mais aussi, et sur-

tout, avec le combat des organisations laïques pour la défense de l'École publique et de la Laïcité de l'État.

Enfin, par votre adhésion syndicale, **vous adhérerez, automatiquement et sans supplément de cotisation, à la FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE**, organisation unitaire regroupant tous les retraités de la Fonction, tous les services confondus, et vous recevrez sa presse fédérale « LE COURRIER DU RETRAITE » revue mensuelle très documentée sur les problèmes de pension.

Jean-Pierre LANÇON

La cotisation syndicale des Retraités est fixée selon 3 tranches du montant mensuel net de la pension.

**66% du montant de la cotisation est déductible des impôts.**

## RETRAITE : SOMBRE AVENIR

La loi de réforme des retraites a prévu un « rendez-vous » entre le gouvernement et le parlement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 **pour faire un « point »** sur le taux d'activité des plus de 50 ans, la situation financière des régimes de retraite, la situation de l'emploi et le financement des régimes de retraite.

### Rapports et statistiques démontrent que :

- le taux d'activité des seniors ne progresse pas.
- la situation financière du régime général est catastrophique notamment à cause du nombre très important de départs anticipés (carrières longues et préretraites).
- le plein emploi est très loin à l'horizon, même si le taux de chômage baisse semble-t-il
- et les effets de la réforme ne sont pas ceux escomptés .

En effet, si le montant des retraites est bien en baisse, objectif premier de la réforme, l'âge moyen de départ en retraite ne recule pas!

**Alors 40 ans de durée de cotisations en 2008, 41 en 2012... combien en 2020 ?**

La loi de réformes le prévoit... **ce calendrier peut être modifié !**

**La mobilisation de tous, actifs et retraités sera sans doute bientôt d'actualité !**

Jean-Pierre LANÇON



Copyright - Faujour - Iconovox

### RETOUR SUR LA RUE RAMPAL

**Souvenez vous**, aux abords de l'école Lasalle-Rampal dans le 19ème arrondissement de Paris, des incidents avaient opposé des forces de police à des parents d'élèves, surpris et indignés par la violence des événements.

Nous étions les 19 et 20 mars 2007; contrôles d'identité, arrestations devant cet établissement scolaire en présence d'enfants en bas âges, gaz lacrymogènes, déploiement disproportionnel de forces de police (un peu comme devant le local de campagne du candidat Sarkozy d'ailleurs...), agressivité verbale... La directrice de l'école, placée en garde à vue le 23 mars était entendue sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elle.

Une mission d'enquête a été demandée auprès de La Ligue des Droits de l'Homme et cette mission regrette les fins de non-recevoir des institutions (procureur de la République, commissariat, Préfet de police), déplore le mutisme du Rectorat, alors que le Ministre de l'Education de l'époque, Gilles de Robien s'était engagé à lui demander de la recevoir.

Que cherchez donc la police en cette période de campagne présidentielle alors que les réseaux éducation sans frontières, les militants de nos différents syndicats déployaient toutes leurs forces afin d'éviter les expulsions de sans papiers et, de fait, d'enfants scolarisés dans nos écoles? Y avait-il une volonté délibérée des forces de police de démontrer le pouvoir, voire de répondre à des ordres d'Etat? La chasse aux sans papiers était et reste dans l'air du temps. Les syndicats, les associations humanitaires et humanistes ont du travail sur la planche!

Nous sommes des éducateurs et nous pouvons, à tout moment dans notre fonction, nous retrouver dans des situations identiques à celle de la rue Rampal.

Quelle serait notre réaction? Le projet de société porté par le Président nouveau cristallise l'évolution de la droite notamment dans le domaine de l'immigration et de l'identité nationale.

Notre responsabilité d'éducateur n'est-elle pas de résister aux dérives?

Pour ma part, mon choix est inscrit depuis longtemps! **Le combat laïque, la défense des Droits de l'enfant, des Droits de l'homme et de ses libertés fondamentales sont un combat permanent.** Ils font partie intégrante de mon engagement syndical.

Michel BOULOGNE

Membre de la Ligue des Droits de l'homme et d'Amnesty international

## SE SYNDIQUER : POURQUOI ?

### **Adhérer au Se-Unsa**

c'est être sûr d'être dans un syndicat qui rassemble.

### **Adhérer au Se-Unsa**

c'est choisir de faire du syndicalisme autrement : revendiquer et proposer ;  
le Se-Unsa est un syndicat qui s'oppose et qui propose.

### **Adhérer au Se-Unsa**

c'est défendre et améliorer ses conditions de travail  
c'est avec les autres professionnels de l'Éducation,  
défendre une vision de l'école pour tous

### **Adhérer au Se-Unsa**

c'est rejoindre tous les salariés, du public et du privé,  
dans l'Unsa notre union interprofessionnelle.

## ACTIVER SON ADRESSE MAIL

### Pourquoi est-il utile d'avoir une adresse professionnelle ?

• Cela permet de communiquer avec l'administration, avec les collègues, avec les parents ou avec les élèves sans donner son adresse personnelle.

• On accède à l'application **Iprof** (<https://bv.ac-amiens.fr/iprof>) avec le même identifiant et le même mot de passe. On ne peut d'ailleurs y accéder que si on a activé son adresse de messagerie !

Rappel : Iprof est l'application qui vous permet de consulter votre dossier administratif et de gérer carrière et mutations.

• Figurant dans l'annuaire académique, vous pouvez être contactés facilement par vos collègues.

### Comment l'activer ?

• Il suffit de se rendre sur le site académique : <http://www.ac-amiens.fr> et de cliquer sur « messagerie » dans le

menu « outils » à droite

• Cliquez ensuite sur « perte de mot de passe » dans le menu de gauche. On vous demandera votre NUMEN ainsi que votre date de naissance. On vous communiquera votre adresse mail (en général : prénom.nom@ac-amiens.fr), et votre identifiant de messagerie. Votre mot de passe de première connexion est à votre choix. Vous pourrez aussi le changer ensuite en vous rendant sur l'annuaire et en éditant votre fiche.

### Comment consulter votre courrier ?

• Soit en vous connectant directement sur le serveur académique (<http://www.ac-amiens.fr/personnels/messagerie>)

• Soit en configurant votre logiciel de messagerie habituel. Toutes les indications pour ce faire vous sont données à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr/personnels/messagerie/aide.html>.



## LE BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET (B2i)

*Son obtention est obligatoire pour le Diplôme National du Brevet à compter de cette rentrée 2007*

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est un des 7 piliers du socle commun. Le J.O. du 27 juin 2006 publie l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le brevet informatique et internet. Les annexes (précisant les orientations pédagogiques) et les feuilles de position sont publiées au Bulletin Officiel de l'Education Nationale et de la Recherche en date du 20 juillet 2006.

Le B2i comporte **3 niveaux** :

- Le B2i Ecole
- Le B2i Collège
- Le B2i Lycée

Pour les 3 niveaux, **5 domaines identiques de compétences** sont évalués :

- domaine 1 : s'approprier un environnement informatique de travail,

- domaine 2 : adopter une attitude responsable,
- domaine 3 : créer, produire, traiter, exploiter des données,
- domaine 4 : s'informer, se documenter,
- domaine 5 : communiquer, échanger.

**Tous les enseignants** ont vocation à valider les items constitutifs des compétences qui figurent dans les feuilles de position du B2i. Ils valident progressivement les items lorsque l'élève ou l'apprenti estime les avoir acquises. **En aucun cas, la validation du B2i ne doit faire l'objet d'un examen final.**

Les nouveaux référentiels 2006 sont en ligne sur : <http://www2.educnet.education.fr/sections/formation/certification/b2i/textes-2006>



### **L'AVIS DU SYNDICAT :**

Le SE-UNSA est parvenu à convaincre le ministère que, vu l'état d'avancement des travaux sur le livret de compétences et plus généralement sur la mise en place du socle commun, il aurait été irresponsable de proposer un nouveau DNB pour la session 2008, prenant en compte la validation des compétences du socle commun. Nous avons donc échappé au pire.

Pour autant, nous ne pouvons pas approuver les modifications apportées au DNB pour la session 2008. La validation du B2i pour tous les élèves sera difficile à mettre en oeuvre dans certains établissements. Nous espérons que sa prise en compte au brevet se traduira par des investissements des collectivités (matériel) et des équipes pédagogiques.



Téléphone : 03 23 23 39 24  
Télécopie : 03.23.23.15.43  
Messagerie : 02@se-uns.org

RETROUVEZ-NOUS SUR LE  
WEB !

Départemental : <http://perso.orange.fr/seunsa02/>  
Académique : <http://sections.se-uns.org/amiens/>  
National : <http://www.se-uns.org/>

**S'OPPOSER**  
*et proposer*

## BILLET D'HUMEUR

### Carte scolaire

#### Y-a-t-il un pilote dans l'avion?

-« Mais que faites-vous Commandant ? vous êtes devenu fou ?  
-« Non, non, je vais juste essayer de poser l'appareil sur le dos... »  
-« Mais on va s'écraser !!! »  
-« Oh, on va essayer, **on verra ce qui se passe...** »

Ce dialogue est-il extrait de la nouvelle comédie potache des frères Zucker ? Malheureusement, non. Il s'agit d'une transposition aéronautique de la vie quotidienne de notre cher ministre. Sur quel sujet ? Une brouille, un détail, puisqu'il n'est question que de la suppression de la carte scolaire...

On sait en effet que pour Xavier Darcos, la rentrée 2007 constitue la première étape de la mise en œuvre du projet présidentiel en matière d'éducation. Cependant la notion de projet est peut-être un peu exagérée, puisqu'elle sous-entend

une réflexion, une préparation. Or sa déclaration sur le sujet au quotidien *Sud-Ouest* du 27 août 2007, montre que l'assouplissement de la carte scolaire, entamée dès cette rentrée, relève plus de l'idéologie et de l'improvisation que de la réflexion.

Le ministre affirme en effet que cet assouplissement « a *merveilleusement marché* », alors que le bilan précis commandé aux Inspections Générales ne lui est pas encore parvenu. Il dit également que la multiplication de ces passe-droits « a *remis de la justice dans le système* ». « Naturellement », il est tout à fait juste que les familles qui dépendent entièrement des transports scolaires n'aient pas le choix de l'établissement de leurs enfants, quand les autres font ce qu'ils veulent. Pour lui la fin de la carte scolaire « sera la fin du ghetto » (sic). Il est certain que tous les parents du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris voudront envoyer leurs enfants dans les Z.E.P. du 93. Mais le pire, c'est cet aveu de manque de perspective quand il dit sans complexe qu'il faut poursuivre dans la suppression de la

carte scolaire en concluant par : « **On verra ce qui se passe** ».

Que la carte scolaire actuelle contribue aux inégalités scolaires, cela paraît être un fait acquis. Faut-il pour autant la supprimer sans réfléchir aux conséquences ? C'est naturellement irresponsable.

On pourrait conseiller au Ministre et à son cabinet de réfléchir à un redécoupage de cette carte, avec un impératif de mixité sociale, une prise en compte des problèmes de transports scolaires, d'aménagement du territoire... Certes la tâche paraît immense et difficile, mais on pourrait prendre le temps d'y réfléchir, en consultant les partenaires sociaux, les associations de parents, les collectivités locales... **Et on verra ce qui se passe.**

Stéphane PERRON



## LE SE-UNSA...

### ... c'est quoi, c'est qui ?

67 000 adhérents, enseignants de la maternelle au lycée dans l'enseignement public, réunis dans un même syndicat pour promouvoir la continuité éducative.

Un syndicat présent dans toute la France métropolitaine et d'Outre-mer, ainsi qu'à l'étranger, avec 116 sections académiques ou départementales.

Un syndicat constitué en 1992, à partir du Sni-Pegc.

### ... il pèse combien ?

Sur la base des dernières élections professionnelles nationales de décembre 2005 :

24,6 % des enseignants des écoles primaires (second syndicat du premier degré),

8,6 % de l'ensemble des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées (troisième syndicat du second degré).

**En résumé : la seconde force syndicale du monde enseignant français.**

### ... il appartient à quelle famille ?

Il est le **principal syndicat de la fédération UNSA-Éducation** (ex-Fen), réunissant des syndicats de personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture. Il est ainsi **membre de l'UNSA** (Union nationale des syndicats autonomes), organisation syndicale interprofessionnelle regroupant des salariés du secteur privé comme des fonctionnaires des trois Fonctions publiques.